

Boisset et Gaujac



BOISSET-ET-GAUJAC



**GUIDE PRATIQUE
DU BIEN VIVRE ENSEMBLE**



www.boissetetgaujac.fr

- Depuis 1978 -

Au service des Collectivités Locales
et de leurs ressources en Eau.

Eau Potable • Eaux usées • Eaux pluviales

BENOI TP

894 chemin de la Madeleine
30140 BOISSET & GAUJAC

Tél. 04 66 60 63 29
contact@benoi-tp.com

www.benoi-tp.com



Pour demain,
soyons audacieux aujourd'hui !

Nathalie JOYARD

COACHING
PERSONNALISÉ

www.dietnsmile.fr

Diet

Diététicienne
Nutritionniste
06 24 63 07 90

Smile

Centre médico-Commercial
70 route d'Anduze
30140 Boisset et Gaujac

joyard.nathalie@orange.fr

Le mot du Maire



Mobilisons-nous, soyons solidaires au quotidien, pour que « le mieux vivre ensemble » devienne une évidence.

Pour cela, nous vous proposons ce guide qui reprend les principales actions de civisme à respecter pour une vie apaisée en collectivité.

Vous y trouverez essentiellement beaucoup de bon sens mais la réalité est là, nous obligeant à rappeler certaines évidences. En effet, même à Boisset-et-Gaujac, le manque de civisme de certains engendre des conflits de voisinages, des détériorations de l'espace public ou des comportements dangereux au volant.

Bien vivre à Boisset-et-Gaujac était notre slogan de campagne électorale. Notre objectif est qu'il continue d'être une réalité.

Pour cela, nous devons tous être acteurs au quotidien dans nos comportements, nos actions et notre éducation envers les plus jeunes.

De nos jours, la société nous pousse à être individualistes. Les réseaux sociaux contribuent, par leurs lots de violences gratuites et souvent anonymes, à aggraver les incivilités.

La pandémie a engendré une ambiance morose qui pèse sur le moral de chacun. Mais elle a permis de démontrer que, lorsque l'on s'ouvre aux autres et que le mot solidarité est placé au cœur des actions, la convivialité et la fraternité reprennent, alors, tout leur sens et toute leur place.

À travers ce guide, notre objectif est d'informer, expliquer, prévenir, plutôt que de verbaliser, poursuivre ou encore sévir.

Nous espérons que la lecture de ce guide vous amènera à cette conclusion : Vivre mieux ensemble, au fond c'est assez simple !

Respectons-nous les uns les autres sans oublier que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Prenez soin les uns des autres.

Julien HEDDEBAUT
Maire de Boisset-et-Gaujac
Conseiller communautaire



Conseil Municipal

FÉVRIER 2021



Maire



Julien Heddebaut
Maire



Josiane Almeras
1^{re} adjointe École - Cantine -
Petite Enfance



Philippe Allié
2^e adjoint Vie Associative-
Sport - Culture-Patrimoine et
Finances Intercommunalité



Marina Martel
3^e adjointe CCAS-Solidarité et
Risques Majeurs Sécurité



Pierre Lemaire
4^e adjoint Communication -
Développement Durable
et Travaux-Voirie



Sonia Kassouri
5^e adjointe Jeunesse-
Festivités-Loisirs

Conseillers délégués



Michèle Cheron
Aînés



Maryse Piochaud
Culture et patrimoine



Mathieu Ozor
Festivités



Muriel Besegai
Administration générale



Joël Abeille
Travaux

Conseillers municipaux

Bernard Coste
Jocelyne Fromentin
Hassène Ghemri
Christelle Césarion

Alexandre Blanc
Didier Manipou
Christèle Dugas
Jean-Pierre Gaechter

Nicole Quérité
Mickael Bernard
Christel Girard
Didier Joyard



Michel ANDRE
TERRASSEMENT

PISCINES

- Fouilles - Chemins
- Assainissement
- Fondations

michel.andre506@orange.fr

Tél: 06 11 25 27 61
203 Traverse du château 30140 BAGARD



Coiffure Mixte

Fabienne Coiffure

1, place Emile Chambon
30140 Boisset et Gaujac

Tél. 04 66 61 80 04



PASSION motoculture

- Entretien et réparation - Vente neuf /occasion
- Matériel de motoculture
- Révision/réparation véhicules de compétition

04 66 85 78 12 passion.mot30@orange.fr



EURL LAVIGNE BRUNO

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

06 07 16 48 37
lavignebruno@outlook.fr
BOISSET & GAUJAC



SARL CATHELOT

VOTRE INSTALLATEUR SPÉCIALISÉ EN PHOTOVOLTAÏQUE

588 ch. du Grimoux
BOISSET ET GAUJAC **06 85 90 79 32**



ENTREPRISE MICHEL

TRAVAUX PUBLICS

30140 BAGARD
04 66 60 78 33



Cette Publication est éditée par

Conception Réalisation Régie

GRUPE ÉDITIONS MUNICIPALES DE FRANCE

Le GILJIA - 825, rue André Ampère - CS10511
13503 AIX-EN-PROVENCE - CEDEX 3
Tél. 04 42 97 50 30 - Fax 04 42 97 62 04

Reproduction interdite - Modèle déposé
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2021

contact@cgeo.fr • www.cgeo.fr



Description du village et de son patrimoine



Boisset-et-Gaujac, commune de 2612 habitants (2019), est située dans le département du Gard et la région Occitanie, dans l'arrondissement d'Alès. D'une superficie de 14,25 km², elle est gérée par Julien Heddebaut, maire (2020-2026). Elle est labellisée : « Terre saine, commune sans pesticides », « Ville branchée » et « Ville Aidante Alzheimer ».

La commune est constituée de l'ancienne « Parochia de buxetis », la paroisse des bois de buis, et de « Gaiiacum », du nom du propriétaire romain Gadius, au 1^{er} siècle après Jésus-Christ.

Le village arbore comme un symbole, sur les armes de la cité, trois pieds de buis, comme ceux qui couvrent les collines environnantes. C'est un village très vivant avec des vestiges de **l'église St Saturnin** et de **l'ancien château de Montvaillant**, cachés sous les strates du temps. **Le Temple** et **la chapelle romane de Gaujac** (domaine des Amandiers), inscrite aux monuments historiques, se devinent seulement en arpentant ses chemins, et **le grand Domaine de Lascours**, une des perles de la Gardonnenque, est longtemps resté un jardin secret.

NANA PLOMBERIE
30140 BOISSET ET GAUJAC

N P

RGE
FEE
Bat

06 48 04 92 24

nmploMBERIE31@gmail.com NANA Plomberie

Installation
Réparation
Entretien

RÉNOVATION
COMPLÈTE
de salle de
bains

Plomberie
Sanitaire
Chauffage

Dépannage
et intervention
RAPIDE

NEUF & RÉNOVATION

**Maëva Vergoz
Psychologue**

06 37 40 73 65

maeva.vgz.pro@gmail.com

1 Z.A La Micalerie
Route d'Anduze
Boisset & Gaujac

masydanslegard.com



Services municipaux

Accueil Mairie

Place Émile Chambon 30140 Boisset-et-Gaujac

☎ 04 66 61 82 46

☎ Fax : 04 66 61 93 28

✉ mairie.boissetetgaujac@orange.fr

🌐 www.boissetetgaujac.fr

Horaires :

Lundi au vendredi : 8h45-12h00 et 14h00-17h00

Samedi : 8h45-12h00 - Fermé en juillet et août

Accueil Urbanisme

Sur rendez-vous au ☎ 04 66 61 82 46

Accueil CCAS

Tous les jeudis de 14h00 à 16h00 sur rendez-vous

Service technique

Hangar communal au-dessus du stade municipal

Déchets verts :

Horaires :

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

Mardi : 13h30-16h00 - Samedi : 9h00-11h00

Du 1^{er} juillet au 31 août :

Tous les Mardis et Samedis de 09h00 à 12h00

Bibliothèque Municipale

Quartier des écoles 30140 Boisset-et-Gaujac

☎ 04 66 60 53 85

✉ bmboisset@gmail.com

Horaires :

Du 1^{er} septembre au 30 juin

Lundi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Mardi : 15h00-18h00

Mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Jeudi : 9h00-12h30 et 15h00-18h00

Vendredi : 13h30-17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août

Du lundi au vendredi :

9h00-12h00 et 13h30-16h30

Centre de Loisirs

Quartier des écoles 30140 Boisset-et-Gaujac

☎ 04 66 61 89 10 - Portable : 06 81 53 44 62

Directeur : Sébastien DELCHIDRE

Horaires :

Périscolaire : 7h30-9h00 et 16h30-18h30

Mercredi et Vacances scolaires : 7h30-18h30



Satujo Ingénierie

Tél. : +33(0)4 66 60 68 50

Email : contact@satujo.com

647, chemin de la Madeleine

F 30140 Boisset-et-Gaujac

0805 380 280

Service & appel
gratuits



www.telestop.fr



La gestion de vos obturateurs
TeleStop Connect et le déclenchement
simultané désormais à portée de main !

Vous recevez un SMS
pour vous informer de
l'état de gonflage



NOUVEAU !



Services Annexes

La Poste

Place Émile Chambon 30140 Boisset-et-Gaujac

☎ 04 66 61 75 48

🌐 www.laposte.fr

Horaires :

Lundi : 13h30-16h30

Mardi : 9h00-11h30 et 13h30-15h45

Mercredi : 9h00-11h30

Judi : 9h00-11h30 et 13h30-16h00

Vendredi : 9h00-11h30 et 13h30-16h00

École élémentaire

Quartier des écoles 30140 Boisset-et-Gaujac

☎ 04 66 61 96 06

📧 direction.elementaire.boisset@gmail.com

Directeur : Franck LOTZER

École maternelle

Quartier des écoles 30140 Boisset-et-Gaujac

☎ 04 66 61 61 90

📧 boissetmaternelle@gmail.com

Directrice : Dominique CLEMENT

Centre Médico-commercial

Route d'Anduze

Marché communal :

Mercredis et Samedis matin

Annuaire des artisans et commerçants de la

commune à consulter sur le site :

🌐 www.boissetetgaujac.fr

Assistante sociale :

111, avenue Jean Moulin

30380 Saint-Christol-lès-Alès

☎ 04 66 56 49 50

🕒 Permanence en mairie tous les mardis après-midi sur rendez-vous.

Portage des repas à domicile :

ADMR Anduzenque

21, rue du Luxembourg, Bât. 1, 1^{er} étage

30140 Anduze

☎ 04 66 61 95 20

Cuisine Florian EURL

77, chemin la Figuière 30140 Anduze

☎ 04 66 34 52 83

Présence 30

Service télé-alarme

7, avenue Pasteur Rollin 30140 Anduze

☎ 04 66 55 84 20

Infrastructures municipales

- ▶ Salle polyvalente
- ▶ Salles associatives
- ▶ Stade municipal
- ▶ Aire de jeux 3-10 ans
- ▶ Halle des sports (écoles, associations et A.L.S.H.)
- ▶ Boulodrome
- ▶ Parcours de santé
- ▶ Terrain multisports (prévu fin 2021)
- ▶ Temple

Outils de communication de la commune



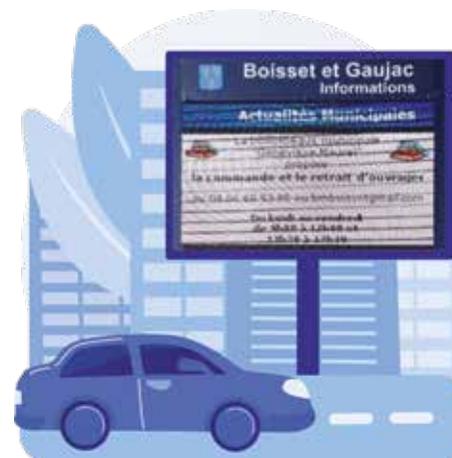
Site de la commune

🌐 www.boissetetgaujac.fr

Newsletter

Inscription sur la page d'accueil du site de la commune.

Panneau électronique



L'application « City all »



Réseaux sociaux



Facebook

📧 www.facebook.com/mairieboissetetgaujac

Instagram

📧 [@mairieboissetetgaujac](https://www.instagram.com/mairieboissetetgaujac)



Associations boissetaines



www.boissetetgaujac.fr

rubrique Vie quotidienne-Vie associative :
site et guide des associations à télécharger



SPORT

Boisset Multisports

Multisports pour enfants

👤 Kévin LAVOIX

☎ 06 79 02 31 88

✉ boissetmultisports@gmail.com

Boisset Ping

Tennis de table
pour adultes et enfants

👤 Pierre LEMAIRE

☎ 06 33 66 13 65

✉ lpierre54gard@gmail.com

Boisset Smash

Volley-ball en loisir

👤 Claude SCOTTO-D'ANIELLO

☎ 06 68 53 89 19

✉ cmdfscotto@orange.fr

Francombat

Self-défense

👤 Jean-Marc DRIOUX

☎ 07 77 84 42 39

✉ driouxjm@club-internet.fr

La Boule Amicale

Pétanque et belote

👤 Freddy PAULSEN

☎ 06 08 54 73 23

✉ s.maitini@laposte.net

Les Foulées Boissetaines

Course pédestre pour
adultes et enfants

👤 Kévin PAULSEN

☎ 06 08 87 41 03

✉ alain.savary30@orange.fr

Sport Evasion

Yoga, gym et marches

👤 Bernard BATTISTEL

☎ 06 02 13 54 09

✉ bbttistel1@gmail.com

🌐 www.sport-evasion-boisset.fr

AVB

Volleyball

👤 Éric FABRE

☎ 06 11 52 26 67

✉ anduze.volley@laposte.net

Forme et Fitness 30

Zumbadom, pilates
et stretching postural

👤 Dominique DELOMEZ

☎ 06 37 00 87 44

✉ dominiquedelomez@gmail.com

Gym Danse

Gym tonic

👤 Magali REDONDO

☎ 06 77 12 81 74

✉ magali.redondo@wanadoo.fr

Judo Club Cévenol

Judo et Jiu-jitsu

👤 Isabelle COMBE

☎ 06 10 95 74 58

✉ judo-club-cevenol@orange.fr

🌐 judo-club-cevenol.sportsregions.fr

Boisset Foot Détente

Football en loisir
et belote

👤 Tanguy D'HAYER

☎ 06 50 81 07 48

✉ bardupont30@orange.fr

CULTURE

Diapason

Cours de piano et de solfège

👤 Pascale LECOMTE

☎ 06 08 58 80 99

✉ boissetdiapason@gmail.com

Indigo

Jeux de société, journées
à thème, saisonales,
balades en vélo

👤 Patrick VIN

☎ 06 08 47 30 43

✉ indigo30140@gmail.com

🌐 www.indigo30140.fr

Le Petit Théâtre de Boisset

Répétitions théâtrales pour
adultes et adolescents

👤 Béatrice VALENTIN

☎ 06 31 04 95 26

✉ petittheatredeboisset@gmail.com

LOISIRS

APE

Manifestations pour
les enfants scolarisés

👤 Mickaël BERNARD

☎ 06 64 16 43 33

✉ boissetetgaujacape@gmail.com

Chasse Communale

Société de chasse
communale

👤 André VOLPELIERE

☎ 06 79 78 65 59

✉ fario30@live.fr

Club Amitié et Loisirs

Jeux de société, animations
et repas dansants

👤 Gérard PERFETTI

☎ 06 64 17 03 24

✉ gerard.perfetti@gmail.com

Comité des Festivités

Boissetaines
Organisation de
manifestations festives

👤 Jérôme GRAUBY

☎ 07 60 85 46 51

✉ graubyjerome@gmail.com

Les Mains Créatives

Organisation du marché
de Noël

👤 Leslie ROUSSEL

☎ 06 25 88 65 70

✉ mainscreatives30@gmail.com

Asso'Jeux

Jeux de rôle, de figurines,
de plateau et de cartes

👤 Mathieu OBERT-PLOUSEAU

☎ 06 82 86 40 23

✉ mathieu.op@orange.fr

HUMANITAIRE

Terre des Enfants Gard

Association humanitaire
friperie et concerts

👤 Séverine FINIELZ

☎ 04 66 61 66 38

✉ finseve@gmail.com

🌐 www.terredesenfants.fr

Les Anges Précieux

Actions visant à améliorer
le bien-être des enfants
à l'hôpital

👤 Karine PERRIER

☎ 06 77 48 54 76

✉ lesangesprecieux@gmail.com

🌐 www.lesangesprecieux.org

ÉCOLOGIE

La Mamaillerie

Association citoyenne
de recyclage et de services

👤 Ludovic SKORUPSKI

☎ 06 72 39 29 31

✉ anw30@hotmail.com

🌐 www.lamamaillerie.com

FOYER D'ACCUEIL

ARTES - les Olivettes

Association d'accueil
et d'hébergement pour
des personnes en situation
de handicap mental

👤 Sophie DUPRAT

☎ 04 66 60 50 60

✉ foyer@arteslesolivettes.fr

🌐 www.associationartes.fr



Propreté et respect de l'environnement



Le tri sélectif

Le tri se fait en Points d'Apports Volontaires (PAV) composés des conteneurs :



JAUNE : emballages plastiques (bouteilles, flacons, briques alimentaires, suremballages, boîtes de conserve, bidons, canettes, bouteilles de sirop...). Collecte les mercredis

BLEU : papiers, journaux, cartons

VERT : verre

BLANC : textile

Déchetteries

Alès

Mas d'hour

☎ 04 66 56 53 33

🕒 **Horaires** : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (sauf jours fériés)

Anduze

ZA de Labahou, route de Saint-Jean-du-Gard

☎ 06 77 57 04 66

🕒 **Horaires** : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (sauf jours fériés)

Ribaute-les-Tavernes

Rue Jean Cavalier

☎ 06 43 34 32 12

🕒 **Horaires** : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (sauf jours fériés)

Thoiras

Route de Saint-Jean-du-Gard

☎ 06 24 75 17 73

🕒 **Horaires** : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (sauf jours fériés)

Les ordures ménagères

► Jours de ramassage des poubelles :

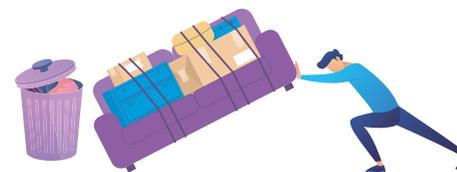
🕒 mardi et vendredi

► Stop aux mauvais comportements :

Ne déposez pas d'encombrants à proximité des poubelles à ordures ménagères, un service d'enlèvement des encombrants devant le domicile ou en bordure de voie publique est mis en place. Téléphoner quelques jours avant et déposer le matériel au plus tôt la veille.

🕒 **Ramassage** : chaque 2^e mardi du mois

☎ **Contact** : 0 800 540 540



CE QUE DIT LA LOI :

Selon l'article 632-1 du code pénal, les encombrants déposés aux poubelles à ordures ménagères ou sur les trottoirs engendrent une contravention de 2^e classe pouvant atteindre 150€.

Ne sont pas des ordures ménagères : les végétaux, les gravats, les encombrants. Les végétaux, les gravats, les cartons doivent être déposés en déchetterie. Les encombrants peuvent aussi y être déposés. Tout dépôt d'ordures en dehors des conteneurs et des jours et heures de collecte peut être considéré comme un dépôt sauvage. À ce titre, selon l'article 633-3 du code pénal, il est passible d'une amende de 68€ à 1 500€.

Végéterie

Massillargues-Atuech

D982, à l'entrée de Massillargues-Atuech, à côté de la ZA Terre Figuière

☎ 07 76 93 67 54

🕒 **Horaires** : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Sans limite de volume, ni de trajet.

Déchets verts

La commune met à disposition de la population une benne. Celle-ci est prévue pour le dépôt de tous vos déchets verts. Elle est située au hangar communal, au-dessus du stade et réservée exclusivement à l'usage des particuliers, résidant sur la commune.

🕒 Horaires :

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

Tous les mardis de 13h30 à 16h et samedis de 9h à 11h

Du 1^{er} juillet au 31 août :

Tous les mardis et samedis de 9h à 12h.





Le brûlage des déchets verts

CONSEILS PRATIQUES : compostez, broyez ou emmenez vos déchets verts à la déchetterie.

CE QUE DIT LA LOI :

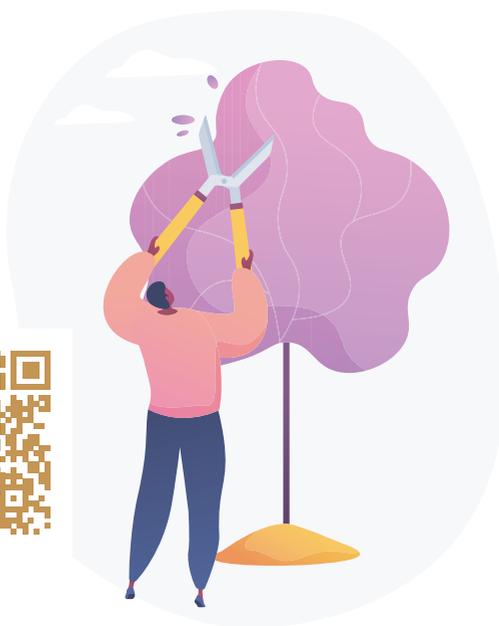
Article 84 du règlement sanitaire départemental du Gard, circulaire ministérielle du 28/11/2011, instaure le principe général d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts hors activité agricole et forestière pour toutes les communes du département du Gard.

Les Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.)

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques. Informations nécessaires sur le site de la commune www.boissetetgaujac.fr et www.gard.gouv.fr.

Expliquant :

1. Débroussaillage
2. Pourquoi débroussailler ?
3. Où débroussailler ?
4. Qui doit débroussailler ?
5. Comment débroussailler ?
6. Qui contrôle ?
7. Les sanctions ?
8. Documentation et courriers types
9. Débroussaillage des infrastructures



Nos animaux



Divagation des animaux errants

Arrêtés municipaux permanents n°2018_01_33 du 26 janvier 2018 portant interdiction d'accès du stade aux chiens, même tenus en laisse et n°A-2019-04-14 portant interdiction d'accès du parcours de santé aux chiens même tenus en laisse et l'article 211-22 du code rural. Ainsi que

l'arrêté municipal permanent n°A-2020-11-04, interdisant la divagation des animaux errants sur l'espace public.

En cas de non-respect des arrêtés, vous êtes passible d'une amende de 2^e classe d'un montant maximum de 150€ + frais de mise en fourrière.

Les déjections canines

Régulièrement les rues de notre ville sont souillées par les déjections canines. Une situation désagréable pour tous, tant sur le plan sanitaire que sur le plan esthétique. Pourtant, il existe des solutions pour éviter ce fléau.

CONSEILS PRATIQUES

La mairie met gratuitement à disposition des propriétaires de chiens des sacs de ramassage. Les distributeurs libre-service de sacs à déjections canines se trouvent aux abords du square du 19 mars 1962 et du boulodrome.

CE QUE DIT LA LOI :

Comme le prévoit la loi, art 632-1 du code pénal, contravention de 2^e classe de 35€ majoré à 150€, sera appliquée à tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son chien.



Voisinage



Le bruit de voisinage

Afin d'éviter une cacophonie en continu qui entraînerait une réelle gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) doivent être réalisés lors d'horaires autorisés.

- ⌚ Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CONSEILS PRATIQUES

La première chose à faire quand on a un voisin qui fait du bruit c'est d'aller le voir et lui faire comprendre qu'il génère une nuisance sonore qui vous dérange vraiment. Au besoin, n'hésitez pas à lui faire constater chez vous ce trouble du voisinage car il peut être de bonne foi et ne pas avoir conscience du bruit, il prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli. De même, si vous organisez une fête à votre domicile, n'oubliez pas de prévenir votre voisinage.

CE QUE DIT LA LOI :

Art R623-2 du code pénal, le code de la santé publique prévoit que l'émission de bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causée sans nécessité, est interdite de jour comme de nuit, sous peine d'une contravention de 3^e classe pouvant atteindre 450€. Arrêté préfectoral du Gard n°2008-193-7 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

En cas de déménagement

Il arrive dans des cas précis (voie étroite sans stationnement à proximité, à faible circulation) qu'un arrêté de circulation soit rédigé pour interdire momentanément la circulation.

CE QUE DIT LA LOI :

La demande est à effectuer au moins trois semaines avant la date d'intervention auprès des services de la mairie.

Participation citoyenne

En partenariat avec la gendarmerie nationale la municipalité a comme projet de mettre en place le système de « Participation citoyenne ».

Le principe est d'avoir des référents de quartier qui ont pour missions plusieurs points :

- ▶ Être l'interlocuteur privilégié des voisins et des gendarmes
- ▶ Être le relais instinctif des informations pour les voisins

Ce dispositif concerne les atteintes aux biens, il ne s'agit aucunement de surveiller ses voisins ou de faire de la délation.

La fonction de référent de quartier est bien encadrée pour éviter les abus.

Si vous êtes intéressés pour devenir un référent de quartier, vous devez vous faire connaître en mairie. C'est un moyen de créer un contact, de tisser du lien avec le voisinage.

Les lettres anonymes

L'envoi de lettres anonymes à des voisins ou à des autorités est à la fois lâche et inutile. Lâche car les réponses ou menaces sont adressées sans risque. Inutile, car une lettre anonyme mérite la poubelle.

CE QUE DIT LA LOI :

Si des lettres comportent des menaces de mort ou tout autre acte délictueux contre les personnes, l'auteur pourra être poursuivi de ce chef sur le fondement des articles 222-17 et suivants du code pénal. Dans les autres hypothèses, si le caractère nuisible tient à la réitération de l'envoi, à la teneur des courriers ou des objets qu'ils contiendraient, sans pour autant exprimer ou représenter de menace quelconque, l'expédition en elle-même peut être constitutive de violence dès lors qu'elle est de nature à impressionner une personne raisonnable. Passible de 6 mois d'emprisonnement et 7500€ d'amende.



Voie publique et sécurité



Le respect des règles de stationnement

La ville de Boisset-et-Gaujac fait partie des communes sans aucun stationnement payant.

CE QUE DIT LA LOI :

Stationnement trottoir :

Art R417-11 du code de la route, un véhicule immobilisé sur le trottoir est considéré comme un stationnement très gênant. En effet, les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons. Il est strictement interdit d'y stationner et s'y arrêter. Amende de 135€ + mise en fourrière du véhicule 115€.

Places réservées aux handicapés

Les places réservées aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap sont destinées aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

CE QUE DIT LA LOI :

Art R417-11 du code de la route, la réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite ou handicapées sauf au titulaire d'une carte CMI.

En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende immédiate de 135€, majorée à 375€.

La carte de stationnement pour personnes handicapées est strictement personnelle. Toute utilisation abusive d'une carte appartenant à un parent (ou ami) donne lieu à une contravention de 5^e classe de 1500€.

Borne de recharge pour voiture électrique

Une borne électrique est disponible sur la place de la mairie, pouvant accueillir 2 véhicules, recharge payante.

Tarif : 3.30€ / charge.

Période réduite : gratuit de 21h00 à 07h00 (hors frais de lancement et énergie).

Frais d'occupation : 0.027€/ min après 01h00 de charge.

Le respect des espaces publics

Certaines règles de savoir-vivre sont à respecter pour assurer le droit au repos et à la détente de chacun. Ainsi, l'accès du parcours de santé, stade, aire de jeux et petit square est interdit à tout véhicule à moteur. Dans le but de garantir le calme, les activités bruyantes et l'usage de matériels sonores susceptibles de troubler la tranquillité des usagers et du voisinage sont prohibés.

L'accès au parcours de santé, stade et aire de jeu est interdit aux animaux sauf aux chiens guides d'aveugles et mal voyants.

Les tags et affichages sauvages

L'affichage sauvage peut vite devenir une source de pollution visuelle. Les affiches déchirées et les autocollants accumulés salissent le mobilier urbain. Les tags dégradent les bâtiments et contiennent généralement des produits toxiques nuisibles à l'environnement.

CONSEILS PRATIQUES

Pour communiquer dans le respect de tous, utilisons les panneaux d'affichage libre et retirons les affiches une fois que notre événement est passé.

Le bruit des deux roues

Outre les nuisances sonores que cela occasionne, le débridaage des deux-roues entraîne une dégradation alarmante des émissions polluantes.

CE QUE DIT LA LOI :

Art R-318-3 du code de la route, la circulation d'un véhicule à moteur dont l'échappement n'est pas entretenu ou a été modifié est interdite suivant le code de la route (pot troué, modifié ou non homologué). En cas d'infraction constatée, l'auteur s'expose à une infraction de 4^e classe, soit 135€ et une immobilisation du véhicule.

Vidéo-protection

La ville est sous vidéo-protection.



Plate-forme GEDICOM

En partenariat avec Alès Agglomération la municipalité a mis en place un système d'alerte à la population en cas d'incidents majeurs (inondation, incendie...) ou besoin d'information massive. Ce dispositif permet d'envoyer un message par plusieurs canaux de communication : mail, message vocal et sms.

Voici le lien permettant de vous inscrire sur la plate-forme :

📧 www.alesagglomeration.fr ou

📧 www.ales.fr/gedicom

En cas de difficulté, le service Prévention des Risques Majeurs d'Alès Agglomération (✉ risques.majeurs@ville-ales.fr) reste à votre disposition pour vous accompagner ou vous renseigner.



Démarches administratives



Actes d'état civil (naissance, mariage, décès)

Où s'adresser

Mairie du lieu de naissance, mariage ou décès.
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour les Français nés à l'étranger

Pièces à fournir

▶ Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)

Coût/délais

Gratuit/Délais variables selon les communes.
Délai d'environ 1 mois pour le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Duplicata de livret de famille

Où s'adresser

Mairie de domicile

Pièces à fournir

▶ Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Coût/délais

Gratuit/Délai variable

Déclaration de reconnaissance d'un enfant à naître

Où s'adresser

Mairie de son choix

Pièces à fournir

▶ Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) de la personne effectuant la reconnaissance

Coût/délais

Gratuit / Immédiat

Extrait du casier judiciaire

Où s'adresser

M. le Ministre de la Justice
Casier judiciaire national
44079 Nantes cedex
ou par internet :
🌐 <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>

Pièces à fournir

▶ Pièce d'identité

Coût/délais

Gratuit / Environ 3 semaines

Carte nationale d'identité Passeport biométrique

Où s'adresser

Mairie équipée du dispositif de recueil de demande.

🌐 **Liste sur :** <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI>

Pièces à fournir

Vous renseigner en mairie ou sur :

🌐 <https://ants.gouv.fr>

Coût/délais CNI

Gratuit (25€ en cas de perte ou vol) 4 à 6 semaines

Coût/délais Passeport

86€ (adulte), 42€ (de 15 ans à 18 ans), 17€ (- de 15 ans) / 4 à 6 semaines

Recensement militaire

Où s'adresser

Mairie de domicile

Pièces à fournir

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

▶ Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) du demandeur
▶ Justificatif de domicile
▶ Livret de famille

Coût/délais

Gratuit / Immédiat à 3 jours

Certificat de nationalité

Où s'adresser

Greffe du tribunal d'instance de votre département

Pièces à fournir

Vous renseigner auprès du tribunal compétent

Coût/délais

Gratuit/ Délai variable

Inscription sur les listes électorales

Où s'adresser

Mairie de domicile ou 🌐 www.servicepublic.fr

Pièces à fournir

▶ Pièce d'identité en cours de validité
▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Coût/délais

Gratuit / 5 jours.
Inscription toute l'année et au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le scrutin.

Procuration électorale

Où s'adresser

Tribunal, gendarmerie, commissariat ou
🌐 www.maprocuration.gouv.fr

Pièces à fournir

▶ Pièce d'identité
▶ Connaître nom, prénom, date et lieu de naissance du mandataire qui doit être inscrit sur les listes de la commune

Coût/délais

Gratuit / Immédiat



Légalisation de signature

Où s'adresser

Mairie de domicile

Pièces à fournir

- ▶ Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- ▶ Signature à apposer devant l'officier d'état civil

Coût/délais

Gratuit / Immédiat à 3 jours

Permis de conduire

Où s'adresser

Uniquement sur internet :

🌐 <https://ants.gouv.fr>

Pièces à fournir

Vous renseigner sur :

🌐 <https://ants.gouv.fr>

Coût/délais

Gratuit / Délai variable

Renouvellement, vol ou détérioration = 25€

Carte grise

Où s'adresser

Uniquement sur internet :

🌐 <https://ants.gouv.fr>

Pièces à fournir

Vous renseigner sur :

🌐 <https://ants.gouv.fr>

Coût/délais

Gratuit / Délai variable

Renouvellement, vol ou détérioration = 25€

Certificat d'hérédité

Où s'adresser

Vous renseigner sur : 🌐 www.servicepublic.fr
ou auprès de votre notaire

Pièces à fournir en cas de succession :

- ▶ inférieure à 5 000€, vous pouvez prouver votre qualité d'héritier par une attestation signée par tous les héritiers.
- ▶ supérieure à 5 000€, vous devez demander au notaire d'établir un acte de notoriété pour prouver que vous êtes héritier.

Coût/délais

Gratuit pour succession inférieure à 5 000€

Payant/Délai variable pour succession supérieure à 5 000€

Pacs

Où s'adresser

Mairie de la future résidence commune ou chez le Notaire

Pièces à fournir

Vous renseigner en mairie ou sur :

🌐 www.servicepublic.fr

▶ Acte de naissance de moins de 3 mois

▶ Pièce d'identité en cours de validité

▶ Convention de Pacs (formulaire cerfa n°15726*02)

▶ Déclaration conjointe de Pacs (formulaire cerfa n°15725*02)

Autres, se renseigner auprès du service de l'état civil. Dossier téléchargeable sur :

🌐 www.servicepublic.fr ou retrait en mairie

Coût/délais

Gratuit / Variable

Mariage

Où s'adresser

Mairie du domicile de l'un des époux ou des parents de l'un des époux

Pièces à fournir

Vous renseigner en mairie auprès du service de l'état civil ou sur :

🌐 www.servicepublic.fr

Coût/délais

Gratuit / Variable

Demande de dossier d'aide juridictionnelle

Où s'adresser

Mairie de son choix

Pièces à fournir

Vous renseigner en mairie, préfecture sur :

🌐 www.servicepublic.fr

Coût/délais

Gratuit / Immédiat

Parrainage civil

Où s'adresser

Mairie de domicile

Pièces à fournir

- ▶ Livret de famille
- ▶ Acte de naissance de l'enfant
- ▶ Pièce d'identité et justificatifs de domicile parrain/ marraine

Coût/délais

Gratuit / Variable

Certificat de vie

Où s'adresser

Mairie de domicile

Pièces à fournir

- ▶ Pièce d'identité

Coût/délais

Gratuit / Immédiat à 3 jours

Débit de boisson temporaire

Où s'adresser

Mairie du lieu de la manifestation

Pièces à fournir

- ▶ Pièce d'identité

Coût/délais

Gratuit / Environ 15 jours



Numéros utiles



SAMU

POLICE

POMPIERS



TOUTES URGENCES

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

SMS OU FAX

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

15

17

18

112

114

- SAMU Social ☎ 115
- Enfance maltraitée ☎ 119
- Violences conjugales ☎ 3919
- Centre anti-poisons ☎ 04 91 75 25 25
- Centre Hospitalier d'Alès ... ☎ 04 66 78 33 33
- Clinique Bonnefon ☎ 08 26 207 330
- ENEDIS (réseau électrique) .. ☎ 09 726 750 30
- ENGIE ☎ 09 69 399 993
- GRDF (réseau gaz) ☎ 09 69 36 35 34

- MP3D Sanitation
- Urgences Guèpes et Frelons.. ☎ 06 66 25 20 08
- SOS frelons-guèpes Gard ... ☎ 06 83 48 33 63
- ou ☎ 06 67 05 82 85 sur rendez-vous
- La poste de Boisset ☎ 04 66 61 75 48
- ou ☎ 3631 (n° non surtaxé)
- SPA ☎ 04 66 72 93 20
- Trésorerie Anduze ☎ 04 66 61 82 80
- REAAAL ☎ 04 66 54 30 90

Professionnels de santé



MÉDECIN GÉNÉRALISTE

- ☛ Dr MORIN Didier
- Centre Médico-commercial
- ☎ 04 66 55 80 29
- ⌚ Sans rendez-vous
- de 10h à 12h et 17h à 19h
- Fermé le Mercredi
- après-midi et Samedi

DENTISTES

- ☛ Dr GOUEDARD Dominique
- Dr CROUZET Anthony
- Dr COLOMBIN Émilie
- Dr HEBRARD Émilie
- Lasérothérapie,
- Implantologie,
- Parodontologie,
- Esthétique.
- Centre Médico-commercial
- ☎ 04 66 34 22 95
- ☎ Fax : 04 66 86 36 97

PROTHÉSISTE DENTAIRE

- ☛ GRANIER François
- ☎ 04 66 30 27 89

PHARMACIE

- ☛ TEISSONIERE Marc
- Allopathie, Homéopathie,
- produits vétérinaires,
- Matériel médical, location
- et vente.
- 217 route d'Anduze
- ☎ 04 66 61 74 06
- ☎ Fax : 04 66 61 83 00

INFIRMIERS

- ☛ WYCKAERT-
- BAYOL Elisabeth,
- GARGANO Florie et
- LECOUPEUR Mickaël
- Cabinet d'infirmiers
- Centre Médico-commercial
- ☎ 06 63 25 15 78

- ☛ LORANG Élodie
- Impasse Bellevue
- ☎ 06 70 91 65 60

- ☛ MELNYK Ingrid
- Infirmière Libérale
- ☎ 04 66 61 78 06
- ✉ ingridmelnyk@gmail.com

KINÉSITHÉRAPEUTES

- ☛ PAULSEN Kevin
- DE JACGHER Véronique
- ROLAND Romain
- TOREILLES Robin
- Centre Médico-commercial
- ☎ 04 66 30 88 52

- ☛ PAULSEN Kevin
- CHEMLA Rafael
- KEFFOUS Nassim
- Espace K.P. ZA - La Micalerie
- ☎ 04 66 86 31 98



ORTHOPTISTE

📌 **ABAFOUR Véronique**
Centre Médico-commercial
☎ 06 60 74 80 14

PODOLOGUES PÉDICURES

📌 **CORVISIER Jessica**
GUEMAR Linda
Centre Médico-Commercial
☎ 04 66 61 61 02

DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

📌 **JOYARD Nathalie**
Centre Médico-Commercial
☎ 06 24 63 07 90

PSYCHOLOGUE

📌 **VERGOZ Maëva**
Espace K.P. ZA - La Micalerie
☎ 06 37 40 73 65
📧 maeva.vgz.pro@gmail.com

HYPNOTHÉRAPEUTE

📌 **CASTEJON Sylvia**
Maître praticienne en PNL
et hypnose Éricksonienne
Espace K.P. ZA - La Micalerie
☎ 07 68 29 51 70
🌐 <https://hypnosesejc.fr>
Rendez-vous sur :
🌐 doctolib.fr

VÉTÉRINAIRES

📌 **DEPAUW Stéphane**
SAYROU Rémi
DELOUTE Camille

Docteurs vétérinaires associés
435 route Alès
30140 Boisset-et-Gaujac
☎ 04 66 61 70 34
📠 Fax : 04 66 61 71 95

SOINS SANTÉ RELAXATION

📌 **K.P. SPORT**
Centre Médico-commercial
☎ 07 68 23 41 11

📌 **VEILLET Evelyne**
148 chemin de la Madeleine
☎ 04 66 61 20 43

📌 **AIGOIN Delphine**
496A chemin de Sauve
☎ 06 18 98 22 25

CENTRE D'ACCUEIL

📌 **CENTRE ALZHEIMER
DE MONTVAILLANT**
👤 **Directrice :**
Séverine DE SAINTE FOY
Accueille les personnes
souffrant de la maladie
d'Alzheimer.
Association gérée par les
Diaconesses de Reuilly.
60 lits sur 5 unités + 5 lits en
accueil temporaire.
261 route de Gaujac
☎ 04 66 34 75 00

📌 **FOYER ARTES -
Les Olivettes**
👤 **Directrice :**
Sophie DUPRAT
Foyer d'accueil et d'héberge-
ment pour adultes handicapés.



Alès Agglomération

Boisset-et-Gaujac fait partie des
72 communes d'Alès agglomération.
Certaines compétences lui ont été
rétrocédées.



Les compétences obligatoires

- ▶ **Le développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités.
- ▶ **Toutes les zones d'activités** (Lou Crès, le Moulin, la Micalerie) et actions de développement économique.
- ▶ **Le tourisme** : les offices de tourisme, l'information, le développement et le soutien de projets.
- ▶ **Le commerce** : politique locale, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- ▶ **L'aménagement du territoire** : gestion du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma de secteur.
- ▶ **L'habitat** : politique du logement d'intérêt communautaire, mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), actions et aides financières, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier communautaire.
- ▶ **Les transports** : organisation des transports urbains, interurbains et scolaires, via le Syndicat mixte des transports du bassin alésien (SMTBA).
- ▶ **La politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations et actions du contrat de ville, programmes d'action, développement urbain, local et insertion économique.
- ▶ **Les déchets des ménages** : collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, aménagement et gestion des déchèteries, tri sélectif.
- ▶ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** : entretien des berges et ouvrages, nettoyage des cours d'eau, veille à l'harmonie des écosystèmes aquatiques et défense contre les inondations.
- ▶ **L'aire d'accueil des gens du voyage**.
- ▶ **Distribution de l'eau potable et gestion de l'assainissement** : Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne (REAA).





Les compétences optionnelles

- ▶ **Assainissement collectif** : fonctionnement du service public de l'assainissement collectif et autonome (sauf extensions et réseaux).
- ▶ **Petite enfance - Enfance - Jeunesse** : construction, gestion et organisation des structures d'accueil pour la petite enfance, ainsi que pour les accueils collectifs de mineurs jusqu'à 17 ans.
- ▶ **Enseignement - Formation** : service des écoles (gestion des écoles maternelles, primaires et élémentaires : personnels de service et Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), entretien des bâtiments limité aux charges locatives, mobilier, petits équipements et fournitures, accueil périscolaire des écoles).
- ▶ **Mission Locale** : mise en œuvre d'une politique locale d'insertion professionnelle des jeunes sans qualification.
- ▶ **Surveillance et protection des ressources en eau** : actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines, surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, prévention des inondations.
- ▶ **Travaux et urbanisme** : gestion de l'éclairage public (hors extension ou création de nouveaux réseaux).
- ▶ **Santé** : développement d'une démarche territoriale de santé publique.
- ▶ **Aménagement et usages numériques** : développement d'infrastructures et réseaux à très haut débit, promotion des usages numériques.
- ▶ **SIG** : gestion du Système d'Information Géographique.
- ▶ **Sécurité publique et risques majeurs** : prise en charge des contributions au budget du Service départemental d'incendie et de secours des communes membres, mise en place et gestion d'un système d'alerte téléphonique.

L'espace « famille et citoyen » d'Alès Agglomération

Ce lien, mis en place par Alès Agglomération, permet à chaque citoyen de faire des démarches en ligne :

- ▶ état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte de décès, RDV pièces d'identité)

- ▶ élections et recensement
- ▶ numéro vert
- ▶ gestion des déchets (prise de rendez-vous encombrants)
- ▶ paiement de la cantine, centre de loisirs et garderie



Chaque citoyen peut se rendre sur l'adresse ci-dessous pour créer son espace citoyen :

www.espace-citoyens.net/alesagglomeration/espace-citoyens/



Bloc-notes

Handwriting practice area with multiple horizontal dotted lines for writing.

© Illustrations : CGEO - iStock - Freepik.com



ENDU'ROAD

VENTE ET ENTRETIEN MOTOS TOUTES MARQUES

110 chemin de Salvi - BAGARD - 04 66 60 03 74



Briconautes

80 chemin du Château **30140 ANDUZE**
Tél. 04 86 80 30 15

HORAIRES D'OUVERTURE : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h / Le dimanche de 9h à 12h

■ Pour tous vos projets, on est à vos côtés.

Au Coeur de la Maison rénovation de salle de bain



06 12 61 60 99
30140 Boisset & Gaujac

Fer & Déco



- Grilles ■
- Portails ■
- Escaliers ■
- Verrières ■
- Garde-corps ■

06 79 80 19 37
Zone Artisanale du Moulin
30140 Boisset & Gaujac





cocciMarket



Mondial Relay



Presse



Cigarettes électroniques



Bouteilles Gaz (tous modèles)



Produits locaux



Rayon primeurs

Ticket restaurant



LIVRAISON
À DOMICILE

09 71 23 93 18

CARTE DE FIDÉLITÉ
GRATUITE !
CUMULEZ LES ÉCONOMIES,
BÉNÉFICIEZ DE
NOMBREUX AVANTAGES



Lundi au samedi
7h-12h30 et 15h30-19h30
Dimanche, jours fériés 8h-12h30



Centre commercial
16 route d'Anduze
BOISSET & GAUJAC



RETROUVEZ TOUTES NOS PROMOS
SUR COCCIBOISSET !

Ent. CHAVANIEU Fils

Plomberie / Electricité
Climatisation
Chauffage

06 25 58 75 85
DÉPANNAGE 7/7



30140 BOISSET & GAUJAC • dimitri.chavanieu@gmail.com